

La Voix des Travaillieurs

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres

REDACTION ET ADMINISTRATION : 10, rue de Bel-Air, NANTES. — Téléphone 120.71. — C. C. P. 208-73

ABONNEMENTS : Syndiqués : 3 francs. — Soutien : 10 francs

Le Grandiose Jubilé du Syndicalisme chrétien

(26-27 Juin 1937)

Au Palais de la Mutualité Le Dix-huitième Congrès

On s'étonne, dans le quartier populaire de Saint-Victor qu'il y ait, si tôt tant de gens débambulant avec, à la boutonnière, l'insigne d'argent aux lettres entrelacées. C'est neuf heures à peine, et de partout des groupes surviennent sans hâte, parce qu'ils sont avant l'heure et qu'ils savent bien qu'il n'est d'exemple, en aucune annale, qu'un congrès ait commencé à l'heure marquée. Pourquoi le XVIII^e Congrès de la C.F.T.C. manquerait-il à cette nécessité coutume.

Nécessaire puisqu'il faut bien donner à tous le temps d'être là. Il en est tant qui viennent de toutes les provinces et que Paris bruyant dont ils connaissent mal la capricieuse topographie, dépayse quelque peu. Il en est d'autres aussi qui ne pourront arriver que par des trains du matin, tout à l'heure. Et s'aurait été commencé... commencé sans eux si l'heure du programme avait été trop strictement respectée.

Car si la capitale est, comme cela se doit, représentée en nombre ce matin aux abords du Palais de la Mutualité, la province a envoyé non moins nombreux ses délégués venus de toutes les régions.

On les retrouve groupés, çà et là qui conversent avec bonne humeur; et leur accent aussi sûrement que la plus claire des pancartes dit que ceux-ci sont du Centre et ceux-là du Midi, et ceux-ci du Sud-Ouest et ceux-là de l'Ouest, de la Bretagne, du Nord ou d'ailleurs. Ils sont venus de partout.

Beaucoup de jeunes, c'est l'avenir. Beaucoup d'anciens, aussi, dans la carrière et c'est encore le présent, le laborieux présent. Ils demeurent sur la brèche, car ils ne se reconnaissent pas encore le droit au repos pourtant mérité. La flamme qu'ils détiennent, ils ne la transmettent pas encore. Ils sont la liaison entre hier et demain, et c'est à eux-là, les vétérans, toujours au travail les courageux qui s'ignorent, ceux dont la vie est une belle et constante leçon pour les jeunes qui arrivent en ligne, c'est à eux que la C. F. T. C. doit le plus.

Et j'évoque parmi l'anonymat de cette foule qui grandit avec le soleil qui monte sur la capitale matinale, les vides attristants de ceux qui ne sont plus, que la tâche a brisée au soir d'une rude vie. Je parle à des « remplaçants » des congrès d'autrefois où nous rencontrions d'autres amis, d'autres affections maintenant disparus.

Ah ! c'est que l'œuvre ouvrière si belle dans toute ses formes, si grande sous la plus humble de ses activités, use vite ceux qui se sont voués à elle corps et âme. Et c'est pourquoi, nous réjouissant de présences plus nombreuses nous avons, en constatant les vides nouveaux une pensée triste et le souvenir pieux d'une prière pour les durs luttés morts de leur propre peine.

...Et la salle, peu à peu, tandis que nous devisions au bord de la rue vivante, s'est emplie. Son rez-de-chaussée aux quinze cents places est maintenant occupé et sur la tribune officielle, les dirigeants ont pris place devant la table verte.

Il y a là, outre Jules Zirnheld, Gaston Tessier et le D^r Thiele, Pauwels, vice-président de la Confédération des syndicats chrétiens belges, et Charpentier, président de la Confédération canadienne. Notons aussi la présence de Meck et Hartmann, députés de l'Alsace et défenseurs, à la Chambre, du syndicalisme chrétien.

Au faite de la tribune d'honneur des banderoles aux lettres capitales proclament les principes-maitres du syndicalisme chrétien :

« Nous voulons le pain pour tous, nous voulons la liberté syndicale »

LE XVIII^e EST OUVERT

Il est 10 h. 30 quand Jules Zirnheld, président de la Confédération française des travailleurs chrétiens aborde la tribune et déclare ouvert le dix-huitième congrès de la C.F. T. C.

Et cette première séance commencera par la lecture d'un beau palmarès où s'inscrivent les noms de quelques-uns parmi les bons ouvriers de la cause syndicale chrétienne.

C'est Jules Zirnheld qui est fait grand-croix de l'ordre de Saint-Sylvestre, et Gaston Tessier promu au titre de commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand; Desponts vice-président de la Fédération des employés, promu chevalier du même ordre, ainsi que Maurice Dufour, vice-président de la C.F.T.C. Enfin, un certain nombre de « prix du cinquanteaire » sont également décernés.

Et Jules Zirnheld lit alors la lettre qu'au nom de Sa Sainteté Pie XI, S. Em. le cardinal Gasparri, écrit au président de la Confédération, à l'occasion du cinquanteaire. L'assistance s'est levée spontanément et, dans un respect profond, écoute debout le texte du témoignage pontifical.

Après un judicieux commentaire de ce texte l'orateur aborde le rapport moral. Il rappelle l'époque chargée d'événements qui commença il y a un an. De ces événements des leçons impérieuses s'imposent. Le rapporteur les dégagera avec son élocution précise qui va droit à son auditoire.

La situation actuelle créée pour la C.F.T.C. des obligations nouvelles, tant dans l'ordre syndical que dans l'ordre social.

Répondant à certaines inquiétudes et à certaines craintes, il définit le caractère de la Confédération.

« Osons, dit-il nous appeler syndicaliste chrétiens, pas seulement pour avoir des sympathies et des approbations, mais pour obéir aux principes chrétiens.

« Il faut satisfaire à l'honnêteté foncière qui consiste à être ce que l'on doit être. C'est à cause de cela qu'on nous respectera. »

UN PROGRAMME QUI N'EST PAS UNE NOUVEAUTE POUR LA C.F.T.C.

Parlant des revendications ouvrières mises à l'ordre du jour de tous les débats actuels, l'orateur en constate la justesse et précise que loin d'être le monopole d'une organisation ou d'un parti elles furent inscrites au programme du syndicalisme chrétien pour la première fois, il y a bien longtemps. Le 25 mai 1896, en effet, le premier congrès du syndicalisme chrétien, en même temps qu'il lui était impossible d'accepter les atteintes à la liberté du travail, signalait l'erreur de ne pas prendre toutes les mesures pour que les revendications justifiées ne soient pas renforcées par des mesures de sécurité.

Déjà, le syndicalisme chrétien affirmait sa volonté que la victoire ouvrière ne fût pas une victoire sans lendemain.

Jules Zirnheld revendique ensuite, sous les applaudissements unanimes, la liberté syndicale. Mais une liberté syndicale véritablement démocratique, qui consiste à donner à chacun sa place, qui veut que chaque citoyen dans l'Etat, que chaque travailleur dans sa profession, ne soit point lésé injustement par la loi de la supériorité du nombre.

Qu'est-ce au juste que la supériorité du nombre ? Et l'orateur établit la différence qui creuse souvent un certain écart entre le chiffre officiel et le chiffre réel.

Le président de la C. F. T. C. terminera en brochant la silhouette exacte de ce que doit être le véritable militant, de celui qui ne met point la cause qu'il prétend servir au service de sa personnalité, mais au contraire se donne tout entier, sans rien attendre pour lui-même, à l'idéal qu'il a choisi.

Quand s'apaisent enfin les applaudissements qui saluent cet éloquent rapport, Torcq, trésorier, aborde la question financière.

Son indéfinie compétence lui permet de fournir des précisions, de présenter des observations amicales et toujours nécessaires.

Le Pape et le Cinquanteaire de la C. F. T. C.

Une Lettre du Cardinal Pacelli à Zirnheld

Monsieur le Président,

Sa Sainteté a appris avec une vive satisfaction votre projet de célébrer, à Paris, sous l'égide de S. Em. le cardinal Verdier, le Cinquanteaire de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens. Cette commémoration, au moment même où le problème social se pose avec une acuité redoutable, aura l'avantage, en effet, de mettre en un plus vif relief les solutions de salut données par l'Eglise. Le rapport, que vous vous êtes fait un filial devoir de présenter au Saint-Père, n'a pas manqué de retenir sa bienveillante attention. Il n'ignore pas, d'ailleurs, quels mérites la Confédération des Travailleurs Chrétiens s'est acquis à cet égard, depuis cinquante ans. L'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes lui-même n'y est pas étranger, puisque c'est sous la conduite éclairée d'un de ses membres qu'en 1837, quelques employés décidèrent d'utiliser la liberté d'association professionnelle, accordée par la loi française, pour constituer un groupement qui ne le cédât en rien à tous les autres, quant à la défense des intérêts corporatifs légitimes, mais qui fût loyalement, ouvertement imprégné de la doctrine catholique. Que le grain de sénevé dit devenir un grand arbre, il n'est pour s'en rendre compte, que d'admirer l'ampleur et l'efficacité de vos réalisations actuelles, non sans un sentiment d'action de grâces envers ce Dieu de toute bonté, « qui incrementeur dédit ». Sans doute les difficultés ne vous ont point manqué. Mais n'y faut-il pas voir ce genre d'épreuves salutaires par lesquelles la divine Providence se plaît souvent à faire passer ses œuvres de choix, comme pour les purifier de la fiente ? Vous n'en atteignez pas moins aujourd'hui, plus nombreux et plus vigoureux que jamais cette glorieuse étape jubilaire, où l'on ne peut s'empêcher de reconnaître une admirable disposition du Ciel.

Il s'en dégagera une leçon dont notre époque, si travaillée au point de vue social, ne manquera pas de faire son profit. Votre exemple, en effet, montrera qu'il n'y a pas de progrès qu'en recourant aux renseignements sauveurs que Jésus-Christ et son Eglise nous ont dispensés — même en un domaine qui semble ressortir davantage au temporel qu'au spirituel, — si pertinemment, si heureusement. A l'encontre de ses préjugés inventés, et devant même les législations civiles la Papauté n'a jamais craint de revendiquer, en faveur des ouvriers, un droit d'associations qui est d'ailleurs dans la nature des choses, lorsqu'il a pour but de réaliser des fins légitimes, comme sont la sauvegarde et l'amélioration des intérêts professionnels bien compris. La célèbre Encyclique de Léon XIII, « De Conditione operarii » est, à cet égard, un document précurseur qu'il est à peine besoin de rappeler. La lettre de la Sacré Congrégation du Concile à S. Em. le cardinal Liénart, qu'on a appelée à bon droit la charte du syndicalisme, apportait de nouvelles précisions à cet égard et solennel enseignement, que devaient enrichir encore l'Encyclique « Quadragesimo anno » du Pontife glorieusement régnant, et tout récemment l'Encyclique « Divini Redemptoris » sur le communisme athée.

Cette formule d'organisation professionnelle, selon les directives pontificales, soit aujourd'hui d'une importance et d'une urgence exceptionnelles qui le niera devant les prétentions monstrueuses d'un autre syndicalisme, qui est avant tout le serviteur d'une politique révolutionnaire, fondée sur la haine, la lutte des classes et le mépris de l'autorité et de la propriété ? Les tendances de pareils groupements d'inspiration matérialiste sont aussi hostiles à l'Eglise qu'à l'ordre social. Ils ne conservent d'ailleurs plus souvent du Syndicat professionnel que le nom pour s'adonner avant tout à leurs entreprises politiques et antireligieuses. Or, on n'arrachera les ouvriers à d'aussi périlleux attraits qu'en leur offrant des associations, rigoureusement professionnelles, celles-là, établies

et régies selon les principes de la foi et de la morale chrétiennes, animées d'esprit évangélique et d'un sincère amour de concorde et de conciliation. N'est-ce pas précisément la formule libératrice du Syndicat chrétien qui apparaît plus que jamais, pour préparer l'avènement d'un ordre corporatif pleinement satisfaisant, le meilleur moyen de résoudre actuellement la question sociale ?

Cette formule, ce programme, la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens en particulier peut aujourd'hui se rendre le témoignage d'y avoir été fidèle. L'épiscopat français s'est, plus d'une fois et en des termes non équivoques, porté garant du bon esprit qui inspire les Syndicats chrétiens. Rien ne pouvait davantage consoler le cœur du Saint-Père, qui saisit avec joie cette heureuse occasion pour vous renouveler ses bienveillants compliments et ses ferventes exhortations. Il encourage tout spécialement les méritantes initiatives de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, en vue de renforcer toujours davantage l'éducation sociale et religieuse des ouvriers et employés dans les cercles d'études, les Semaines syndicales, les Secrétariats sociaux, l'Ecole normale ouvrière, l'Action populaire et surtout les exercices spirituels. C'est en faisant de si consolantes constatations et de si pressantes souhaits que le Saint-Père envoie de tout cœur à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, pour la digne et fructueuse célébration de son jubilé, la Bénédiction apostolique.

Très honoré de m'acquiescer auprès de vous d'une si haute et si confortante mission, je me permets de vous adresser mes félicitations, et mes vœux les meilleurs, en vous priant d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mon religieux dévouement en Notre-Seigneur.

E. cardinal PACELLI, Secrétaire d'Etat.

Les Catholiques et les Syndicats

Nous croyons nécessaire de rappeler que l'Eglise a constamment reconnu le droit qu'ont les travailleurs de se grouper en associations syndicales, et qu'elle les a exhortés à en constituer, pourvu que ces associations n'inspirent nettement des principes de l'Evangile.

En un moment où les travailleurs sont plus vivement sollicités d'adhérer à des syndicats, nous rappelons aussi que ceux-là méritent entièrement notre confiance qui se rattachent à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, 5, rue Cadet, Paris. Ils s'appliquent en tous points à mettre en pratique la doctrine sociale de l'Eglise : c'est donc un devoir d'y entrer.

LOUIS-JOSEPH, Archevêque de Tours, Administrateur Apostolique du Diocèse de Nantes. (Semaine Religieuse, 1^{er} juillet 1936)

Le conflit agricole d'Arcachon est réglé grâce aux Syndicats chrétiens

Un conflit avait éclaté le 21 juin à Arcachon entre les ouvriers agricoles et le patronat. Les membres du Syndicat libre (C. F. T. C.) s'employèrent à régler ce conflit. Ils y parvinrent au bout de 7 jours. Convoqués devant le maire d'Arcachon, les deux parties signèrent le 28 un accord comportant une augmentation de 20 % sur les salaires, fixant le nombre d'heures de travail à 2.700 par an, la journée ne pouvant excéder 10 heures ; établissant des bases solides pour l'étude du contrat collectif et désignant une commission arbitrale pour régler les points litigieux subsistant. Le travail reprit aussitôt dans les exploitations maraichères d'Arcachon et du bassin.

Amsterdam s'incline devant Moscou

Aux élections pour le Conseil d'Administration du Bureau International du Travail, le groupe ouvrier de la Conférence internationale, dont la majorité appartient à la Fédération Syndicale Internationale dite d'Amsterdam, n'a pas réélu le député néerlandais Serrano, secrétaire général de la Confédération Internationale des Syndicats chrétiens, qui, depuis trois ans, était membre adjoint du Conseil et dont le nom avait été proposé par le délégué ouvrier socialiste des Pays-Bas.

Pour tout esprit non prévenu, il apparaît que cette attitude est la conséquence directe de la position prise la semaine dernière par les syndicalistes chrétiens de la Conférence en ce qui concerne les pouvoirs du délégué ouvrier russe.

Il en découle donc que l'Internationale d'Amsterdam s'est inclinée devant Moscou.

Au Parc des Princes

Les Fêtes du Cinquanteaire

Tout fut beau ce jour-là, et le ciel et la foule ; celle-ci qu'on ne pouvait compter, qui venait de partout, envahissait toutes les entrées et les marches du Stade. Tout fut beau, et le peuple debout qui chantait, et la prière de tout ce peuple uni.

Ils étaient vingt-cinq mille et peut-être davantage rassemblés en une étonnante manifestation d'enthousiasme dans la splendeur de juin. Jamais on n'avait dénombré ensemble tant de fidèles et d'amis des syndicats chrétiens. La gloire de ce jubilé d'or avait réalisé cette apothéose. Il convenait, en effet, que la cause à laquelle, il y a cinquante ans, dix-sept jeunes gens dédièrent leur ardeur et leur foi, réunit dimanche, au Parc des Princes, les milliers de représentants des cinq cent mille syndiqués chrétiens actuels.

Et nous nous souviendrons, nous les vingt-cinq mille qui avons fêté ensemble ce cinquanteaire de travail et de victoire, de la messe d'action de grâces dite dans la matinée de ce dimanche de joie avec le ciel pour cathédrale et, pour tapis, l'herbe du champ.

Voici, défilant d'un bout du stade à l'autre bout, vers l'autel dressé sous un dais de velours grenat aux colonnes de blanc satin, la procession des drapeaux, des prêtres et des prélats, tandis que l'orchestre excellent et les chœurs du Cercle musical P.-O-Midi exécutent, sur des paroles appropriées, le chant de Beethoven : La Splendeur de Dieu dans la nature.

Les tribunes sont pleines d'un peuple silencieux parmi lequel on remarque aisément, dans leurs costumes de travail les mineurs du Nord et sous leur bonnet de dentelle, les filles de l'Alsace et celles de la Lorraine. Là-bas, sous le dais, où la messe tout à l'heure va commencer bougent dans la brise marrants drapeaux parmi lesquels on remarque les étendards de la J.O.C. et de la J.A.C. espoir et avenir du syndicalisme chrétien.

Nous voyons dans la tribune officielle ou parmi le défilé du clergé : Zirnheld, président de la C.F.T.C.; Fauwels, vice-président de la Confédération internationale des syndicats chrétiens ; Charpentier, délégué des syndicats catholiques du Canada ; le T.H.F. Vaugoues, Mgr Baupin ; le T.H. Fr. Aïred et trois autres Frères ; les RR. PP. Huriet, du Passage, Croizier, Villain, Corbillé, Lambert, Merklen, Jubert, Cornillie, Duchamp, de la Brière, Harmel, Boisselot, Lepoutre, Foureau ; MM. les chanoines Couturier, Michel de Brugnac, Gouget, Fi-chaux, Dehambre ; MM. les abbés Guérin, Hua, Goimard, Priolot, Le-cordier, Peyroux, Renaud, Lancelron, Bordon, Fouquet, Litaize.

M. Charpentier de Ribes, sénateur ; MM. le chanoine Polmann, Meck, de Diesbach, Hartmann, députés ; Raymond Laurent, président du Conseil Municipal de Paris ; Berthier, conseiller municipal de Paris ; MM. Reverdy, Gaston Tessier, Georges Bidaut, Duval-Arnould, Bouadoux, Péres, Jean Lerolle, Zamanski, Piot, A. Boissard, Liouville, Bour, Maurice Guérin, de Clercq, Maurice Brillant, Ebbé, de la Laurencie, Léon Harmel. MM. Vignaux, Bouxom, Paul Durand, Tabart, Danel, Rouvière, de Curel, Pages Terzé, Colin, Jean Guiraud, A. Michelin ; Miles de Tailhandier, d'Esclabais etc.

C'est Mgr Flaus protonotaire apostolique, supérieur des Chapelains de Montmartre, qui officie, tandis que des diffuseurs, face à la foule, monte dans la paix d'alentour le chant grégorien de l'Introït.

Il y a sous le dais une centaine de prêtres entourant S. Exc. Mgr. Gerrier, évêque de Tarbes et Lourdes, et Mgr. Heintz, évêque de Troyes.

Durant l'Office en plein air, le Cercle musical exécutera avec le concours de Mme Donian-Blanc, de M. Cathelat, de l'Opéra, et de M. Hazart, la messe justement fameuse de Sainte-Cécile de Charles Gounod.

LE DISCOURS DE Mgr GERLIER

A l'évangile, Mgr Gerrier prononce l'éloge chrétien du syndicalisme. Il rappelle la fondation en 1837 du syndicat des employés du commerce et de l'industrie, sous l'égide du cher frère Hieron. Il dit l'incompréhension et l'hostilité rencontrées au cours de ces cinquante années de conquête. Après avoir évoqué la célèbre lettre de la Congrégation du Concile à S. Em. le cardinal Liénart, qui a établi la véritable charte du syndicalisme chrétien, l'évêque de Lourdes montre en effet qu'il ne saurait y avoir de justice où il n'y a pas de charité. L'orateur condamne énergiquement l'oppression des ouvriers par l'autorité patronale, mais il n'en condamne pas moins toute illégalité commise contre celle-ci. Ce qu'il faut, c'est une collaboration loyale qui reconnait et proclame les droits de la vérité. Mais les travailleurs chrétiens savent que l'on ne conduit à la vérité que par l'amour et qu'il y aurait plus de foi s'il y avait plus de charité.

Et Mgr Gerrier conclut ainsi :

« Allez avec confiance pour planter la croix au sommet de la tour, en étant de bons ouvriers de l'œuvre syndicale, en persévérant dans l'effort et étant fidèles à votre doctrine et en restant les apôtres de la charité chrétienne... »

« Le plus grand mal de notre époque, c'est que cette charité est partout trahie. Le poing levé nous est douloureux parce que nous y voyons une de ces trahisons de l'amour. Pour votre part, dans cette messe solennelle, prenez exemple sur l'attitude du Christ en croix et, sans jamais dévier de la doctrine, gardez les bras ouverts à tous les hommes, même aux blasphémateurs... »

« Sans haïr ni craindre personne soyez à travers le monde du travail des semeurs infatigables de vérité et d'amour ».

Alors vingt-cinq mille voix s'élèvent en une splendide unanimité. Un « credo » con vaincu monte vers le ciel, dépasse l'enceinte du stade et résonne au dehors vers l'avenue voisine où s'étonnent les passants.

Et ces vingt cinq mille voix qui n'en font qu'une, immense et solennelle, se feront de nouveau entendre à l'issue de la cérémonie, dans le chant de gloire et de reconnaissance du « Te Deum » final.

L'ASSEMBLEE DE L'APRES-MIDI

La foule est revenue fidèle dès le début de l'après-midi, tandis qu'en manière de prologue, l'orchestre joue la « Marche hongroise », de Berlioz.

Quand les gradins, à nouveau, se sont remplis, la « Marseillaise » déferle et fait se lever l'assistance. Ce n'est plus là le chant dont on a voulu faire un ralliement politique. C'est quelque chose de seulement français qu'écourent avec tout leur sens national, des hommes debout qui croient en leur pays puisqu'ils ont entrepris de le garder beau et bon.

Et voici en un double cortège qui va se rencontrer, le défilé du Congrès, au chant connu de la « Marche Lorraine ». Nos Alsaciennes, nos Lorraines, nos mineurs du Nord entrent ce matin passés devant les tribunes, sous l'enthousiasme des applaudissements qui suivent leur marche des deux côtés du stade.

Le programme artistique a été conçu de façon fort agréable. Chacun y trouve son agrément, les jeunes... et les autres, que ce fût avec les fantaisies de Carpi et Ramon, clowns du cirque Médrano, ou bien dans les exercices d'équilibre des Alto-Jardy et les audaces motocyclistes des « Celmars », enfin par le ballet dansé sur la 2 Rapsodie, de Liszt, par le corps de ballet de l'Opéra-Comique, autorisé avec bienveillance par M. Rouché, directeur de l'Opéra, à donner son concours à la fête des Syndicats chrétiens.

(Lire la suite en 4^e page).

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :
Jeanne, quatrième enfant de Mme Hulin, Marie Fortin, du Syndicat de l'Habillage de Cholet.
André, fils de Mme Rineau, du Syndicat de la Confection de Cholet.
Jacqueline, premier enfant de Mme Guillaud, Renée Morisset, du même syndicat.
Oddie, cinquième enfant de Mme Cousseau, Marie Naud, du Syndicat des Employés de Cholet.
Germaine, premier enfant de Mme Boucard, Germaine Rayneau, du même Syndicat.
Marie-Madeleine, deuxième enfant de notre camarade Thomas, du Syndicat du Personnel Municipal de Nantes.
Monique, deuxième enfant de notre camarade Rocheteau, du même syndicat.
Marie-Yvonne, troisième enfant de Roger Giotin, président du même syndicat et président de l'Union Nantaise.
Bernadette, fille de notre camarade Mortier, des Dessinateurs de Paimboeuf.
Michel, deuxième enfant de Robert Châtelier, du Syndicat mixte des Employés de Nantes.
Maurice, 2^e enfant de René Lebrun, président du Syndicat des Dessinateurs Industriels de Nantes.
Maurice, fils de Raymond Chesneau, du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire.
Anne-Marie, fille de notre camarade Tiger, du Syndicat Ardouisier de Noyant-la-Gravoyère.
Jean-Pierre, fils de notre camarade Baranger, du même syndicat.
Michelle, fille de Edouard Besnier, des Ardouisiers de Tréziac.
Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :
Gabriel Boulou, secrétaire du Syndicat des Employés de Montmorillon, avec Mlle Germaine Brugier.
Mlle Isabelle Tessard, du Syndicat mixte des Employés de Nantes, avec M. Ernest Boulic.
Mlle Jeanne Curet et François Saillant, du même syndicat.
Paul Couprie, du même Syndicat, avec Mlle Marguerite Billé.
Jean Raulo, du Syndicat du Livre de Nantes, avec Mlle Hermine Vergnes.
Mlle David et Maurice Guérineau, de nos syndicats d'Employés des Sables-d'Olonne.
Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :
M. Rombeau, père de nos camarades Rombeau, conseillers du Syndicat de la Métallurgie de St-Nazaire.
Coux Emile père, du même syndicat (section de Trigmac).
Blandin Grégoire, du même syndicat (section de Trigmac).
Suel Pierre, du même syndicat (section de Pontchâteau), décédé accidentellement, victime de son dévouement pour la cause chrétienne.
M. Leclerc, frère de notre camarade conseiller du même syndicat (victime d'un accident qui vint le trapper en pleine jeunesse, il était lui-même militant syndicaliste et avait fondé le Syndicat Chrétien de La Seyne, près de Toulon).
Mlle Marie-Louise Hayec, du Syndicat du Textile de Châtillon-sur-Sevère.
A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

Pour les réfugiés espagnols

Une importante Fédération Syndicale chrétienne de Biscaye, « La Solidarité des Travailleurs Basques », s'est trouvée dans la nécessité d'organiser l'évacuation de plusieurs milliers de vieillards, de femmes et d'enfants appartenant aux familles de ses adhérents, et a adressé un appel à C. F. T. C. pour que nos syndicats lui apportent leur concours dans cette douloureuse circonstance.
Nous nous empressons de transmettre cet appel à tous nos syndicats, ainsi qu'à toutes les personnes sympathisantes, qui n'ont pas manqué de lire avec émotion les appels angoissés de nombreux Evêques d'Espagne, de Belgique et de France, parmi lesquels le Cardinal Van Roey, et le Cardinal Verdier.
Le Souverain Pontife a d'ailleurs chargé officiellement les conférences de Saint-Vincent de Paul du soin des enfants orphelins ou isolés de leur famille, sans distinction de camps.
En ce qui concerne la Loire-Inférieure, un Comité d'Accueil vient d'être formé, sous la présidence de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, et dans lequel la C. F. T. C. est représentée. Son premier soin sera de mettre à la disposition des réfugiés hébergés à Ancenis, un grand local où certains d'entre eux pourront se retrouver quelques heures par jour, et y recevoir quelque réconfort moral, et aussi quelques douceurs.
Mais pour cela, il faut des ressources : il y a à payer le loyer du personnel de la permanence, à acheter du mobilier, de la vaisselle, de la lingerie, et une grande partie de ce qui sera distribué. Aussi faisons-nous de notre côté, comme les autres organisations qui font partie du Comité d'Accueil, un appel très instancé à la charité de nos adhérents. Quels sont ceux qui ne pourront pas nous adresser quelque obole, si petite soit-elle, pour adoucir le sort de nos frères exilés, dont plusieurs ont perdu toute leur famille et tous leurs biens ? Quels sont ceux qui ne pourraient pas relever, sur leur modeste avoir, un verre, une assiette, un couvert, un bol, un couteau, quelque linge, quelques vêtements, etc...
Prière de faire parvenir vos offrandes, 10, rue de Bel-Air, à Nantes. Les dons en argent peuvent aussi être adressés à notre compte postal 208-73, Union-Nantaise des Syndicats des Travailleurs Chrétiens.
Merci d'avance de tout cœur.

Union Départementale de la Loire-Inférieure Union Départementale de Vendée

Nantes

Secrétaires de Mairie de la Loire-Inférieure

Assemblée générale du 17 Juin 1937

La séance s'ouvre à 9 h. 50 avec le concours de Ch. Mabit, secrétaire de l'Union Départementale, qui excuse Bellevie, retenu par un deuil de famille, et donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale. Puis Niel donne un bref compte rendu de la situation financière.
Le Président Louis Dagobert dirige ensuite la discussion qui s'ouvre sur le statut des employés communaux.
De cette discussion il ressort que la semaine de 40 heures semble à peu près inapplicable pour les secrétaires de mairie. Cependant le syndicat préconise le principe d'un jour de repos par semaine. Une circulaire rappelant ce que demandent les secrétaires de mairie sera adressée à chaque mairie.
Au sujet des congés payés, une intéressante intervention est faite : s'il y a impossibilité de trouver d'autres remplaçants, les secrétaires de mairie voisins pourraient se remplacer mutuellement, les frais de remplacement étant à la charge de la commune dont le secrétaire est remplacé.
On insiste également pour que les maires soient saisis individuellement sur le principe du barème.
Une autre intervention est faite au sujet de la représentation du Syndicat dans la Commission paritaire à la Préfecture, ainsi que sur les congés-maladie.
On procède ensuite à la nomination d'un nouveau membre du bureau. Guérin, de la Meilleraye, est élu à l'unanimité.
Trois membres du bureau tirés au sort : MM. Dagobert, Legal, Bonnet, sont également réélus à l'unanimité.
M. Clément, directeur de la Caisse d'Allocations familiales agricoles, vient donner des consignes, conseils et renseignements sur le fonctionnement de la caisse.
La séance est ensuite levée à midi.

Bibliothèque

Le Conseil de la Bibliothèque informe les lecteurs que les permanences du samedi et du dimanche sont supprimées pendant le mois d'août. Seule la permanence du mercredi continuera à être assurée.
La Secrétaire.

Cours Professionnels

Examens officiels

Nous avons eu le plaisir d'entretenir de nouveau cette année un véritable succès aux examens officiels de fin d'année.

COURS MASCULINS

C.A.P. d'Aide-Vendeur : Hervé (bien), Loiseau (bien), Gazoncan, (assez bien), Renaud, Eriean, Piraud.
C.A.P. d'Aide-Comptable : Moreau (bien), Audren (bien), Beaudivon (bien), Dugas (bien), Planhot, (assez bien), Normand (assez bien), Censier.
C.A.P. d'Aide-Comptable Banque : Moreau (très bien), Dugas (bien), Audren (bien), Beaudivon (bien).
C.A.P. de Dessinateur industriel : Boyer.
Au total, 13 élèves reçus, avec de nombreuses mentions, sur 24 présentés.
Nos félicitations aux heureux diplômés, ainsi qu'à leurs dévoués professeurs.

Nouvelles maisons accordant l'escompte

Coutellerie A. Butand, 13 place Viarme, à Nantes (couteaux, ciseaux, rasoirs, tondeuses, sécateurs, cisailles, etc... Repassage et toutes réparations) : 10 %.

A la S. N. E.

C'est encore sous l'effet des fêtes du Cinquantième du Syndicalisme Chrétien que j'écris ces lignes. Qu'en dire ? En un mot, ce fut magnifique. Vingt-cinq mille militants, représentant leur cinq cent mille camarades de la C.F.T.C. Et cela après 50 ans de lutte. Avons-nous assez pensé à ceux qui nous ont précédés et qui ont fait la C.F.T.C. actuelle. Lutte qui continue, mais lutte loyale ; nous ne voulons chez nous que des camarades libres et venus librement ; pas de pressions ou d'oppressions qui étouffent.
C'est donc sous le signe de la liberté que tous les travailleurs chrétiens se sont réunis joyeusement, car je ne crois pas qu'il y ait eu une fête où la joie se soit donnée plus librement.
Pour vous donner un compte rendu de cette fête et des congrès de la C.F.T.C. et de la Fédération, nous vous convions tous à l'Assemblée générale qui aura lieu le lundi 12 juillet, à 19 heures très précises, 10, rue de Bel-Air, Salle de l'Inter I. Venez et faites-vous accompagner de nombreux camarades. A. ROUJOUX.

Chez les Fonctionnaires

Le samedi 3 juillet, M. Augéard, secrétaire général et Mlle Cosset, secrétaire générale adjointe de la Fédération Française des Syndicats Professionnels de Fonctionnaires (C. F. T. C.) étaient au siège de l'Union Nantaise des Syndicats Chrétiens.
A 15, 17, 19 et 20 h. 30, d'importantes réunions eurent lieu, au cours desquelles furent examinées, la définition des fonctionnaires, l'organisation intérieure des syndicats de fonctionnaires, les rapports des syndicats de fonctionnaires, entre eux, avec les Unions Départementales, la Fédération, les Services concédés, etc...
L'activité de la Fédération fut notamment l'objet d'une conférence fort intéressante.

Les interventions et démarches près des Administrations, du Parlement, des Ministères, dans toutes les phases de la situation économique du Pays, relatives aux Fonctionnaires sont autant de preuves d'activité de la Fédération que la garantie absolue de son progrès, comme de la confiance dans son avenir.
On peut d'ailleurs être fier de la compétence de ses dirigeants. Grâce à eux, en effet, vingt et une propositions de lois ont été déposées au Parlement. Signaux notamment le projet de statut de la fonction publique, qui ne comporte pas moins de 6 titres, 25 chapitres, 119 articles.

Après les tournées dans le Nord, l'Alsace, le Sud-Est, voici l'Ouest (Saint-Brieuc, Rennes, Brest, Nantes, Angers). La Fédération est en marche. Ses effectifs ont dépassés depuis sa fondation qui remonte à 4 ans seulement.
L'élection de son secrétaire général Augéard à la Vice-Présidence de la C. F. T. C. est une preuve de l'importance prise par la Fédération, et aussi de la valeur de son chef.

Ces différentes réunions ont eu pour résultat certain de susciter une nouvelle ardeur, de nouveaux militants, et à n'en point douter, la vie syndicale chez les fonctionnaires prendra dans l'Union départementale une importance digne de la Fédération.

Syndicat de l'Ameublement

Ces différentes réunions ont eu pour résultat certain de susciter une nouvelle ardeur, de nouveaux militants, et à n'en point douter, la vie syndicale chez les fonctionnaires prendra dans l'Union départementale une importance digne de la Fédération.

Section fabrication

A la suite des différentes réunions de la Commission mixte, un accord est intervenu à la date du 25 mai 1937 au sujet de l'amélioration des salaires et de l'échelle mobile dans l'ameublement, section fabrication.
Voici le nouveau barème :

Ebanistes	6,50+0,40	= 6,90
Banissiers	6,50+0,40	= 6,90
Tapissiers	6,50+0,40	= 6,90
Sculpteurs	6,50+0,40	= 6,90
Vermeuseurs	6,50+0,40	= 6,90
Tapissières	4,40+0,30	= 4,70
Matelassiers	4,40+0,30	= 4,70
Vermeuses	4,40+0,30	= 4,70

Ces salaires s'entendent indemnité de « vie chère » comprise au 1^{er} mai 1937, date à partir de laquelle ils seront appliqués.
Des révisions de salaires (majorations ou diminutions) s'effectueront en raison des variations du coût de la vie, par application des règles énoncées dans la sentence arbitrale, rendue par M. Caillard le 21 février 1937, l'allocation étant déterminée en fonction de la différence entre les indices de cherté de vie à Nantes à l'époque considérée d'une part, au 1^{er} mai 1937 d'autre part.
Malgré que nous estimions que ce tarif de base ne correspondait pas tout à fait aux exigences de la vie chère actuelle, nous avons dû nous soumettre aux conditions patronales, n'ayant pas trouvé à la C.G.T. l'appui que nous souhaiterions voir intervenir, nous étions en droit d'en attendre.

Section commerciale

Accord intervenu le 29 juin 1937 avec le Syndicat patronal de l'ameublement, portant sur l'amélioration des salaires.
Malgré notre désir et le désir de tous les ouvriers de l'ameublement, section commerciale, de conserver les salaires au mois, nous avons dû, devant l'intransigeance du syndicat patronal, ramener les salaires à l'heure de façon à faire bénéficier tous les travailleurs des augmentations nécessaires, vu la hausse du coût de la vie.
En conséquence, les ouvriers et ouvrières de l'ameublement, section commerciale, seront donc régis par la Convention collective de la section

fabrication et les salaires horaires minima seront pour les corporations suivantes les mêmes que ceux de la section fabrication, soit :

Ebanistes	6,50 + 0,40
Tapissiers	6,50 + 0,40
Vermeuseurs	6,50 + 0,40
Tapissières	4,40 + 0,30
Vermeuses	4,40 + 0,30
Matelassiers	4,40 + 0,30

Les avantages existants resteront acquis. Pour renseignements plus détaillés, s'adresser à la permanence du Syndicat de l'Ameublement, 10, rue de Bel-Air, le mardi et le vendredi, de 18 à 19 heures.

Le Secrétaire L. FREOUR.

Marcel Poimboeuf à Nantes

Le jeudi 10 juin, salle Racine, Marcel Poimboeuf, secrétaire général de la Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés, Techniciens et Chefs de Service, donnait une conférence sur les Employés et les Nouvelles lois Sociales.
Une belle salle que remplissaient syndiqués chrétiens syndiqués d'autres organisations, et non-syndiqués soucieux de s'informer.
L'orateur fait l'historique du syndicalisme chrétien avant les événements de Juin 1936, en soulignant à côté de l'impossibilité de réaliser une véritable unité syndicale chez les Travailleurs, la justification du syndicalisme chrétien par le fait social que représente le christianisme.

Le syndicat chrétien est d'ailleurs largement ouvert à tous ceux, catholiques ou non, qui sur le plan social, adoptent les principes chrétiens ; en Afrique du Nord, notamment de nombreux Musulmans ont rejoint ses rangs.
Il est regrettable que, sous couvert de barrer la route à la Révolution d'autres syndicats se soient levés, ne causant ainsi du tort qu'à l'unité syndicale chrétienne, le seul efficace.
Marcel Poimboeuf, après avoir rappelé les quatre principales modalités d'action de la C. F. T. C., à savoir la formation, la revendication, l'entraide, et la représentation (annonçant au passage la résolution significative de Gaston Tessier au Conseil Supérieur du Travail), aborde les événements de juin 1936.

Il est incompréhensible, dit-il, étant donné le gouvernement au pouvoir, d'expliquer ces événements sans une manœuvre politique certaine. Ils n'auraient jamais pu avoir lieu sans une fusion préalable des deux C.G.T. et cette fusion, c'est la C.G.T.U. qui l'a précipitée, sous les ordres de Moscou, comme elle a provoqué les événements révolutionnaires de Juin. D'ailleurs l'élément communiste n'apparete-t-il pas de plus en plus tous les postes de commande de la C.G.T. ? Comment donc la C.G.T. organisation de plus en plus révolutionnaire, prétendrait-elle à représenter seule les Travailleurs Français, dont les opinions sont si diverses.

Parlant des accords Matignon, Marcel Poimboeuf fait observer que c'est là un acte de collaboration, et que cet acte a été effectué par deux parties qui jusque-là y étaient opposées, la C.G.T. d'une part, le grand patronat d'autre, lesquels se sont trouvés dans l'obligation d'appliquer les principes et de faire triompher malgré tout l'idéal du syndicalisme chrétien, concrétisés en l'espèce dans la convention collective et la commission mixte.

L'orateur dit encore la part importante prise par la C.F.T.C. et notamment par la Fédération des Employés, dans l'élaboration des conventions collectives nationales, où seule presque toujours comme dans la convention des Banques, elle a dû déployer ses efforts pour faire insérer des clauses concernant les allocations familiales. Il insiste surtout sur le fait que les réformes nouvelles n'auront de valeur et d'efficacité que si elles sont appliquées par des gens qui y croient...
Enfin, après avoir fait remarquer la nécessité d'une réorganisation économique, il termine en rappelant que le syndicalisme chrétien, organisme de collaboration, est toujours prêt à collaborer loyalement, dans la limite où cette collaboration ne porte pas atteinte aux principes dont il s'inspire, aussi bien avec le gouvernement que qu'il soit, qu'avec le patronat, et les autres organisations syndicales ouvrières.
La salle tout entière, qui avait déjà largement entrecoupé d'applaudissements les discours de Marcel Poimboeuf, lui fit avant de le quitter, une inoubliable ovation.

Dans l'Alimentation

Le Syndicat de l'Alimentation (section épicerie) a signé, le 12 juin 1937,

La Commission des Loisirs de l'Union Nantaise des Travailleurs Chrétiens vous rappelle qu'elle organise

UNE GRANDE PROMENADE A CLISSON le 1^{er} Août 1937

UNE GRANDE FETE dans les Coteaux Henri IV
UNE VISITE DE LA VILLE ainsi qu'un PIQUE-NIQUE

Vous trouverez sur le terrain
LE PAIN, LA CHARCUTERIE et LA BOISSON
Départ : à 8 h. 45 (Gare Etat)

PREUX DES PLACES : 5 fr. pour les Adultes (sauf augmentation 3 fr. pour les Enfants des chemins de fer)

un compromis d'arbitrage plant M. le Président du Conseil de désigner un arbitre unique qui devra déterminer :

1^{er} la composition de la Commission mixte prévue à l'article 31 de la convention collective du 3 novembre 1936.
2^o Si les conclusions de la sentence arbitrale interprofessionnelle rendue par M^{le} Caillard, le 21 février 1937, doivent être appliquées également au personnel ouvrier et employés de l'alimentation, ou si d'autres dispositions (comme le demande notre syndicat) doivent être adoptées, règlementant la hausse des salaires.
Nous pensons que lorsque nos camarades recevront ce journal, l'arbitre aura été désigné, et qu'une solution pourra être rapidement apportée à leur demande de rajustement des salaires.

DERNIERE MINUTE. — La Préfecture nous informe que M. le Président du Conseil a désigné comme arbitre unique M. Gouery, Président de Chambre à la Cour d'appel de Rennes.

L'application des 40 heures dans le commerce de la Nouveauté

Un arrêté préfectoral en date du 6 avril dernier avait fixé à lundi la journée de repos prévue par le décret du 31 mars 1937 pour le personnel des établissements dans lesquels s'exerce le commerce de détail de marchandises autres que les denrées alimentaires et qui bénéficie déjà du repos hebdomadaire collectif d'une journée entière au moins par semaine.
Mais un décret ministériel en date du 21 mai 1937, permettant l'application de la semaine de 40 heures par roulement pendant l'exposition, et applicable en province, vint jeter le trouble dans notre ville. En effet, 4 magasins de Nantes, ayant leur siège à Paris, décidèrent immédiatement d'ouvrir le lundi suivant. D'ou protestation immédiate des organisations syndicales, qui ne voyaient nullement l'utilité d'une telle mesure très défavorable au personnel.

Notre syndicat, pour sa part, dépêcha à Paris notre camarade Nativet, qui fut reçu au ministère du travail, où M. Chaillet lui promit de faire le nécessaire pour qu'un nouveau décret permettant de donner satisfaction au personnel fut pris par le ministre. Entre temps des démarches étaient faites auprès du préfet, et une réunion de la Commission mixte se tenait, qui n'aboutit d'ailleurs à rien.
Notons également que plusieurs incidents eurent lieu, auxquels se garda bien de se mêler notre syndicat, lors de l'ouverture de ces magasins les lundis 1^{er} et 8 juin, au cours de manifestations organisées par la Bourse du Travail, qui avait fait appel à diverses corporations.

Enfin le décret promis parut à l'Officiel du 11 juin. Le Préfet convoqua le lendemain les organisations patronales et ouvrières (C. F. T. C. et C. G. T.) et un accord fut signé par les deux parties, qui stipule que les 40 heures seront réparties en cinq journées de 8 heures, du mardi au samedi inclus obligatoirement. A partir du 15 septembre, les parties devront se mettre en rapport en vue d'étudier les modalités de répartition des heures de travail et de repos appliquées pendant le mois d'octobre 1937.

Nous devons nous féliciter de cet accord, qui n'est autre chose que la solution que nous avions proposée à la délégation patronale au cours de la précédente Commission mixte.

La Fermeture des Epiceries le dimanche

Enfin ça y est, et non sans peine. Le 20 août 1936, un accord était intervenu entre le syndicat de l'épicerie de détail d'une part, et les syndicats d'employés de la C. F. T. C. et de la C. G. T. d'autre part, pour la fermeture de tous les magasins d'alimentation le dimanche.

De lourds obstacles durent être vaincus depuis cette date, puisque ce n'est que le 24 juin dernier que le Préfet prit son arrêté. Mieux vaut tard que jamais.
Désormais donc, c'est-à-dire à partir du 26 juin, dans la commune de Nantes et les parties des communes de Vertou, Rezé, Saint-Sébastien et Orvault agglomérées à la ville de Nantes, seront totalement fermés au public le dimanche, les établissements et parties d'établissements sédentaires ou ambulants dans lesquels il est vendu des denrées alimentaires au détail, et notamment :

Commerce d'épicerie, de fromages, beurres, œufs, volailles, de gibier, cave, de cafés, de fruits, légumes et primeurs, de denrées périssables.
Cette fermeture comporte également l'interdiction de livraison et de colportage de toute marchandise rentrant dans ces catégories.
Le jour de fermeture est fixé au Lundi pour les commerçants des marchés.

Toutefois, les commerçants qui en auront fait la demande écrite à la Préfecture, pourront être autorisés à fermer leurs établissements le lundi au lieu du dimanche. Dans ce cas, ils auront cependant la faculté de renoncer à la dérogation consentie, étant entendu que celle-ci ne pourra être renouvelée.
La vente du lait — et exclusi-

Les Sables-d'Olonne La Fête de la Mer

Le dimanche 20 juin, s'est déroulée aux Sables-d'Olonne la superbe fête de la mer. Favorisée par un temps magnifique, cette fête, sans précédent dans la plus belle de la saison, attira aux Sables une foule considérable.
Cette année, pour la troisième fois, l'Union Locale des Travailleurs Chrétiens avait décoré un bateau, dans lequel avait pris place de nombreux adhérents.

Aussi le Bureau de l'Union Locale remercie-t-il très cordialement tous les adhérents qui ont aidé à la décoration de notre bateau.

Le dimanche 27 juin, au siège social se réunissaient un certain nombre d'ouvriers d'usine de conserve dans le but de former un syndicat chrétien dans la corporation. Après quelques échanges de vue, ce syndicat fut formé immédiatement et dès le lendemain la déclaration légale fut faite à la Mairie.

Nous espérons que, lorsque paraîtront ces lignes, une convention aura été signée entre délégués patrons et ouvriers. Quoiqu'il en soit, nous sommes certains que ce nouveau syndicat, qui porte à 6 le nombre des syndicats chrétiens sables, rendra de nombreux services à ses adhérents.

Saint-Nazaire Union Locale

La Souscription-participation des Travailleurs chrétiens

GROS LOTS

9067	1067	1111	1169	1208	1282
13128	1392	1422	1471	1586	1580
1605	1645	1778	1784	1882	1877
1914	1919	2013	2029	2100	2191
2253	2297	2351	2397	2428	2434
2501	2537	2615	2627	2751	2791
2842	2891	2913	2997	3017	3033
3187	3191	3249	3297	3365	3372
3456	3459	3502	3564	3673	3699
3750	3756	3840	3849	3971	3993
4039	4094	4162	4195	4200	4216
4301	4308	4413	4438	4510	4516
4699	4675	4720	4721	4811	4896
4903	4973	5021	5062	5102	5116
5230	5246	5322	5366	5464	5481
5529	5593	5641	5651	5737	5763
5815	5893	5919	5981	6029	6067
6119	6174	6256	6285	6337	6381
6493	6497	6564	6581	6620	6641
6713	6739	6801	6853	6913	6941
7005	7099	7176	7190	7201	7275
7364	7392	7434	7442	7500	7573
7662	7698	7768	7781	7864	7875
7904	7923	8086	8097	8127	8150
8254	8255	8328	8375	8449	8489
8568	8583	8613	8624	8705	8761
8810	8842	8905	8994	9021	9067
9152	9161	9249	9260	9301	9362
9424	9475	9532	9592	9609	9658
9703	9751	9831	9887	9920	9950
10025	10034	10160	10171	10240	10261
10319	10394	10461	10486	10540	10571
10612	10694	10740	10744	10808	10817
10904	10986	11034	11051	11101	11133
11234	11264	11366	11389	11424	11444
11516	11570	11684	11699	11705	11736
11800	11881	11984	11988	12051	12073
12139	12156	12235	12285	12311	12340
12420	12453	12534	12573	12627	12688
12711	12750	12834	12879	12908	12930
13083	13089	13128	13176	13239	13253
13301	13387	13428	13452	13583	13594
13600	13610	13709	13773	13814	13861
13923	13949	14046	14093	14165	14188
14262	14270	14361	14366	14419	14474
14529	14570	14621	14691	147	

BELLE JARDINIERE

PARIS

La plus grande spécialité de VETEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants

PARIS

Seule Succursale dans la Région :

NANTES

12, Rue du Calvaire

Téléphone 142.78
Cables Postaux : 88.20

Union Départementale du Maine-et-Loire

Si, dans le domaine de l'action professionnelle, l'activité de l'U. D. a pu paraître moins intense ce mois-ci, elle n'en continue pas moins l'étude et la présentation « laborieuse », de deux conventions collectives importantes. Sans nul doute, pour celles-ci comme pour beaucoup d'autres, elles finiront par être acceptées, parce que leurs clauses sont justifiées, et nous espérons bien que ces mêmes conventions seront enregistrées, le mois prochain, des résultats satisfaisants.

Pour l'application des 40 heures dans le commerce de détail, les Syndicats d'Employés d'Angers ont été amenés à donner leur avis sur le roulement qu'autorise désormais, après arrêté préfectoral, le récent décret.

Ils ont obtenu que les principaux magasins de la ville maintiennent le repos du lundi.

A côté de ce travail « silencieux », le mois de juin a vu se dérouler en Maine-et-Loire une active propagande.

Tournée de H. Meck

C'est d'abord notre ami Meck qui vient faire, en Anjou, une bienfaisante tournée. Il commence par Cholet, où une réunion de propagande a été organisée par l'U. D. Plus de 700 personnes sont venues de la ville, ainsi que de nombreuses délégations de toute la région.

Après la formation du bureau, composé de Marcelin Faulque, président, assisté de Paul Fleury et Joseph Lesciellour d'Angers, délégués départementaux de la C. F. T. C., et de Mlle Cailleau, Chanveau et Merglet, des Syndicats Féminins, Paul Fleury adresse un salut fraternel à l'assistance et présente l'orateur : Henri Meck, député du Bas-Rhin, Secrétaire Général des Syndicats C. F. T. C. d'Alsace et de la Fédération Française des Syndicats de Mineurs Chrétiens, Secrétaire Général du Groupe Parlementaire de Défense du Syndicalisme Chrétien.

Après avoir souligné ses nombreuses interventions sur les questions d'ordre syndical, Faulque passe la parole à Henri Meck, qui parle tout d'abord de la nécessité toujours plus grande du Syndicalisme en France, et des bienfaits du Syndicalisme Chrétien.

S'appuyant sur le plan de la C. F. T. C., l'orateur démontre comment les Syndicats Chrétiens ont été parmi les premiers artisans de la semaine de 40 heures qui doit permettre aux ouvriers une vie plus familiale. Il en a été de même pour les congrès payés dont la question avait été discutée en 1924, en 1928, puis le 2 juillet 1931. A cette époque, le projet de loi avait été abandonné par le Sénat. Parmi les lois sociales auxquelles la C. F. T. C. prit une large part, Henri Meck indique les allocations familiales, les Assurances Sociales, ainsi que les améliorations apportées à la loi du 9 avril 1898, sur les accidents du travail.

Marcelin Faulque remercie chaleureusement Henri Meck de sa conférence et adresse un mot aimable à Lesciellour et Fleury, véritables pionniers du syndicalisme chrétien, auxquels la C. F. T. C. doit une large part de son essor en Maine-et-Loire.

C'est ensuite les centres miniers de Noyant la Gravoyère, La Brutz, Renazé, Segré, qui bénéficient de la visite de Meck, au cours de réunions groupant plusieurs centaines d'auditeurs. Il entretient son auditoire du programme revendicatif de la Fédération des Mineurs, et de son action dans le cadre national.

Puis le dimanche matin 6 juin, au siège de l'U. D., à Angers, réunion des délégués de la Fédération des Mineurs, ardoisiers et assimilés de l'Ouest.

Chaque Syndicat présente son rapport d'activité que les uns et les autres discutent et apprécient ; difficultés, embûches de toutes sortes, et pourtant, pourparlers, signatures d'accords sur salaires, signatures de conventions, conquête de postes de délégués du personnel, recrutement, services rendus ; il y a du bon travail de fait. L'essentiel, pour le moment, précise Lesciellour, est de tenir et de s'éduquer, ce ne serait pas normal si le succès venait trop vite.

Les mines d'or de la Bellière présentent des difficultés particulières pour l'application des 40 heures. Une première action a été entreprise ; elle sera poursuivie jusqu'en haut lieu et, si le fait, Meck interviendra lui-même auprès du Conseiller d'Etat.

La discussion est ensuite ouverte sur chacun des points à l'ordre du jour : salaires, allocations familiales,

accidents du travail, caisse autonome, caisse de secours.

Des vœux sont adoptés qui paraîtront dans le prochain numéro. Henri Meck dit la satisfaction que lui apporte cette tournée parmi nous. Il enregistre les progrès marqués de la Fédération de l'Ouest qui constitue un groupement solide ; elle est à même d'augmenter considérablement ses effectifs, si elle précise encore son organisation intérieure.

Après une matinée si bien remplie, une détente est nécessaire et les délégués la trouvent au cours d'un repas fraternel qui les réunit à Trélazé.

Faisant coïncider l'inauguration de leurs nouveaux locaux avec la venue de Henri Meck, les organisations sociales de Trélazé avaient organisé une fête familiale qui fut pleinement réussie. Lesciellour fait ressortir l'esprit de fraternité qui anime ces organisations, et il en reporte tout le mérite sur ceux qui ont su former les dirigeants. Puis il présente Henri Meck comme le parfait militant qui nous fournit de beaux exemples d'énergie et de dévouement.

C'est du « Syndicalisme au service de la Famille » que l'orateur nous entretient ; pas une revendication, pas un projet de loi qui n'ait à sa base le souci du mieux-être de la famille ouvrière. Il nous rappelle des dates et des noms éloquentes : Albert de Mun, catholique social qui, dès 1884, formulait la première demande d'assurances sociales ; Mgr Freppel, qui intervenait en faveur des accidentés du travail ; Ramel, en 1888 demandant la caisse de retraite pour les ouvriers mineurs et, depuis, sans arrêt, la C. F. T. C. soutient les légitimes revendications des travailleurs et s'emploie à l'organisation de la profession. Ne nous laissons pas dire par certains d'entre eux, seulement, ont travaillé au mieux-être de la classe ouvrière ; nous tenons à leur faire remarquer qu'ils revendiquent et veulent aujourd'hui des réformes que les Syndicats Chrétiens réclamaient souvent seuls, depuis des années, dans un moment où l'ordre ne risquait pas d'être troublé (à cette époque, ces Messieurs avaient assez à faire avec la besogne anticléricale).

Quoi qu'il en soit, et malgré les funestes prédictions de ceux qui, il y a un an, déclamaient que le « syndicalisme chrétien était éteint », il vit. Après de dures luttes il a gagné la bataille de la liberté syndicale (Henri Meck oublie de dire qu'il en a été, au Parlement, l'ardent défenseur). Partout, des syndicats nouveaux ont pris naissance, dont l'influence morale et même numérique est incontestable ; c'est que, seule, la C. F. T. C. tient compte de tous les besoins véritables de l'être humain ; seule, elle a saisi l'aspiration suprême du peuple : la Paix, sans laquelle les meilleures réformes ne valent rien, et qui ne peut se concevoir sans l'idée de collaboration entre tous les hommes.

Cette soirée clôtura dignement la série des multiples réunions tenues par notre ami Meck, à qui nous restons très reconnaissants de l'élan nouveau qu'il est venu nous donner.

Visite de Marcel Poinbœuf

Le mercredi suivant 9 juin, nous avons le plaisir de recevoir, à Angers, Marcel Poinbœuf, Secrétaire Général de la Fédération des Employés Chrétiens.

Devant une salle comble, il traite du « Syndicalisme Chrétien devant l'organisation économique et sociale ». Il tient à faire ressortir l'esprit qui anime la C. F. T. C., que les événements de juin n'ont pas prise au dépourvu. S'appuyant, depuis leur origine, sur les Encycliques Pontificales, dont le confère cite plusieurs textes révélateurs, les Syndicats Chrétiens ont toujours agi en fonction de la dignité de la personne humaine, en fonction de la famille, préconisant pour tous, l'accès à la propriété.

Faisant écho à Meck, Poinbœuf précise que les réformes sociales actuelles, nous les avons préparées depuis cinquante années, alors que les triumphant d'aujourd'hui les combattaient. Commissions mixtes, conventions collectives, ce sont des idées spécifiquement nôtres ; ne sont-elles pas une forme de la collaboration que nous ne cessons de demander et qui s'oppose au principe de lutte de classe dont se réclament certaines organisations ouvrières ? Oui, nous sommes les partisans de la collaboration : collaboration avec les Pouvoirs Publics, sans déborder de notre plan, collaboration avec le Pa-

tronat, le capital et le travail restant, qu'on le veuille ou non, solidaires ; collaboration avec les organisations voisines par des accords passagers, quand ils sont possibles et doivent contribuer à fortifier l'ordre en améliorant le sort des travailleurs.

Le conférencier développe ensuite les quatre principales formes d'activité des Syndicats Chrétiens : formation, revendications, entraide, représentation.

Puis, passant à un sujet très actuel, l'orateur démontre avec une rigoureuse logique et faits à l'appui, que l'unité syndicale, prétendue par certains indispensables et réalisée, ne l'est qu'en apparence ; elle suppose, en effet, une même conception de la personne humaine, de la famille, de la société, du rôle de l'Etat. Or, nombreux sont ceux qui considèrent que l'homme n'est pas un simple rouage, dans la machine sociale, mais un être qui doit disposer des libertés nécessaires pour réaliser sa destinée. La C. F. T. C. peut seule répondre à ces aspirations ; son plan, édité bien avant juin 1936, le démontre amplement ; c'est pourquoi elle fait appel à tous les travailleurs sociaux d'ordre et de paix sociale, pour qu'ils ne laissent pas s'édifier, contre leurs légitimes intérêts, une société nouvelle.

Cette conférence fut très goûtée par l'auditoire, au nom duquel Bougiss, président de l'U. D., remercia chaleureusement Marcel Poinbœuf. Il se plut en même temps à souligner la moisson abondante qui a mûri en Maine-et-Loire depuis les passages précédents des délégués nationaux, et à la parole desquels ce développement n'est pas étranger.

La section Banque avait tenu à témoigner sa gratitude à Poinbœuf, pour la part active qu'il a prise dans l'élaboration de la Convention Nationale, dont la C. F. T. C. est co-sigataire, en lui offrant un vin d'honneur.

Saumur eut, à son tour, la visite de Marcel Poinbœuf le 11 juin. Il s'y rendit accompagné de nos amis d'Angers, Bougiss et Fleury. Notre ami Adam, entouré des membres du bureau de l'Union Locale, présenta l'orateur, qui reprit devant un auditoire des plus sympathique et non moins de succès, le thème développé à Angers. Le Saumurois ne peut que se féliciter de ce passage d'un des meilleurs militants du syndicalisme chrétien, grâce auquel une recrudescence d'activité ne manquera pas de se manifester dans la région.

Congrès

Fêtes du Cinqcentenaire

Une cinquantaine de délégués des divers Syndicats de l'U. D., ont assisté à ces grandioses manifestations et n'ont pas manqué d'en rapporter des échos à tous leurs camarades. Une soirée fut consacrée aux Organisations Féminines ; bon nombre de déléguées de l'Anjou y prirent part.

La journée du 25 juin comportait également des réunions spéciales pour chaque Fédération de Métiers. Dans la plupart de ces Commissions se trouvait un délégué de l'U. D. ; Lesciellour, pour les cuir et peaux ; Faulque, pour le textile ; Huef, pour les services hospitaliers ; Fleury, pour la métallurgie.

Lors des prochaines réunions de formation que l'U. D. envisage, et qui se composeront d'une partie doctrinale et d'une partie technique, les délégués ayant assisté à ces différents Commissions pourront en donner le compte rendu. La première de ces réunions est prévue pour la région Choletaise.

Le programme détaillé de ces réunions d'études qui auront lieu périodiquement, de préférence au siège des Unions Locales, sera envoyé incessamment à chaque Syndicat.

Collaboration

Le dimanche 20 juin, au matin, 10, rue du Volier, à Angers, les organisations locales de la C. F. P. (Confédération Française des Professions) de la C. F. T. C., et de l'Union des Artisans de Maine-et-Loire (Artisanat Familial), avaient délégué quelques-uns des membres de leurs bureaux et militants pour l'étude commune d'une question sociale d'actualité : « L'échelle mobile des traitements ».

Elle fut d'abord traitée en réunions séparées, d'un côté par les délégués de la C. F. P., et de l'autre par les représentants de la C. F. T. C.

De part et d'autre, la discussion fut très vivante et de nombreuses interventions permirent d'envisager le problème sous ses différents aspects.

Après une heure de cette étude préliminaire, une assemblée générale réunira tous les délégués présents et donna au Président de chaque Groupement l'occasion d'exposer les conclusions rédigées séparément.

Cette confrontation révéla une parfaite communauté de vues sur les principes les divergences d'ordre pratique étaient plus superficielles que profondes et les explications échangées au cours d'une intéressante discussion, les résolurent en grande partie. Se reportant constamment au texte des Encycliques, les participants avaient la commune préoccupation de demeurer en accord avec la Doctrine Sociale de l'Eglise.

D'autres réunions du même genre suivront, qui permettront une compréhension toujours plus grande et, par là même, une collaboration plus effective.

Unions Départementales de la Vienne et des Deux-Sèvres

Poitiers

Fête du Travail

Le dimanche 25 juin, à Saint-Porchaire de Poitiers, un nombre imposant de syndiqués répondant à l'appel de l'Union Locale, était présent à la Messe.

Combien il est réconfortant pour nos camarades de Poitiers de constater leur union au cours de cette manifestation, combien il est aussi réconfortant d'avoir pu entendre une fois de plus Mgr Lefèvre, nous rappelant les vérités éternelles qui doivent nous guider dans notre tâche.

Puisse cet office, qui s'unissait en intention à celui que nos camarades de Paris, fesaient célébrer à la même heure à Paris, être le point de départ des dévouements accrus, et un témoignage de la profonde solidarité qui doit unir les membres de la C.F.T.C.

Pour les réfugiés basques

Nos camarades connaissent la navrante odyssee de ces femmes et de ces enfants qui ont été obligés de quitter en hâte leur pays en proie à la guerre civile.

Par lettre du 24 juin, M. le Préfet de la Vienne nous a invités à faire partie du comité d'entraide destiné à leur venir en aide. C'est de grand cœur que nous avons accepté d'y être représentés, car la charité nous interdit de rechercher si les réfugiés sont rouges ou blancs d'opinion, nous ne devons voir qu'une détresse à secourir. Nous demandons instamment à tous nos amis de répondre dans la mesure de leurs moyens aux appels qui leur ont été lancés en faveur de ces réfugiés.

Assemblée générale des Syndicats masculins et féminins d'Employés

Le dimanche 25 juin, nos deux syndicats d'employés ont tenu leur Assemblée Générale à l'Hôtel de Ville de Poitiers. Cette assemblée qui s'est déroulée devant de nombreux camarades de toutes les professions commerciales, de la Banque, de l'Assurance etc..., présentait un intérêt particulier en raison du travail accompli depuis un semestre.

Après la lecture du compte-rendu de la dernière Assemblée, Michaud prend la parole et passe d'abord en revue la situation de la C.F.T.C. en général. Il expose que nos effectifs ont été depuis six mois en croissance sans cesse par adhésions isolées, en petits groupes, et que nous avons la joie de constater que ceux qui dès le début nous ont fait confiance, nous restent fidèles, alors qu'à côté de nous c'est tous les jours qu'on vient nous faire part de déceptions et de rancœurs. Il salue le courage de certains de nos camarades parisiens auxquels il a fallu de l'héroïsme pour conserver leur liberté syndicale. La C.F.T.C., rassemblée hélas ! un dossier énorme sur les atteintes à certains de nos adhérents. La loyauté nous fait un devoir de reconnaître qu'en Poitou cette violence est quasi-inconnue, mais à côté des professions commerciales, nous avons nous pas été l'objet ici même, de demandes très nettes d'exclusion dans d'autres branches ? Que veut-on donc, si ce n'est, en dépit de déclarations formelles, le monopole syndical ou le monopole d'embauchage. Cela ja-

interventions permirent d'envisager le problème sous ses différents aspects.

Après une heure de cette étude préliminaire, une assemblée générale réunira tous les délégués présents et donna au Président de chaque Groupement l'occasion d'exposer les conclusions rédigées séparément.

Cette confrontation révéla une parfaite communauté de vues sur les principes les divergences d'ordre pratique étaient plus superficielles que profondes et les explications échangées au cours d'une intéressante discussion, les résolurent en grande partie. Se reportant constamment au texte des Encycliques, les participants avaient la commune préoccupation de demeurer en accord avec la Doctrine Sociale de l'Eglise.

D'autres réunions du même genre suivront, qui permettront une compréhension toujours plus grande et, par là même, une collaboration plus effective.

mais nous ne l'admettrons, car ce serait là une copie de ce « corporatisme » étranger dont la France, pays de liberté avant tout, ne veut pas !

L'activité syndicale à Poitiers est ensuite passée en revue dans toutes les branches où nos camarades sont employés : Assurances, Employés d'agents d'assurances, Banques, Caisse de crédit agricole, où des réunions spéciales ont groupé nos amis.

En ce qui concerne les professions commerciales, un texte de Convention Collective est enfin adopté. Nos camarades ont lu dans le journal qu'il s'agissait d'un texte et pour tous les commerces et, qu'un bordereau de salaires doit être établi par branche. Les discussions se poursuivirent sur l'alimentation détail, puis furent abordées bientôt l'alimentation en gros, puis la librairie-papeterie.

A ce sujet Michaud signale que devant les organisations ouvrières se trouvent maintenant des organisations patronales de plus en plus nombreuses et qui ont incontestablement sur les syndicats ouvriers la priorité... au point de vue financier. La cohésion de ces organisations patronales vient souvent pour s'opposer à l'action violente dont nous ne portons pas la responsabilité. Que les patrons se groupent, c'est légitime, mais attention ! S'il s'agit de barrer uniquement la route à l'arbitraire et à l'injustice, bravo ! Mais que ce ne soit pas pour mettre dans le même sac des revendications légitimes et des atteintes aux droits naturels ; que ce ne soit pas uniquement pour combattre quelque chose, mais aussi pour organiser ; car la situation deviendrait vite grave, si le mouvement patronal, n'avait qu'un but de lutte. Nous souhaitons bien sincèrement que soit méditée la parole récente du Cardinal Verdier qui constatait qu'on était en présence d'un ordre (nous disons parfois d'un désordre) nouveau, et de s'y adapter.

Cet exposé est applaudi par toute l'assemblée, et après un appel pour le service de placement syndical, la parole est donnée aux trésoriers pour le compte-rendu financier. Ce compte-rendu pose un grave problème, celui de la caisse qui va en diminuant régulièrement de sorte que bientôt nous nous trouverons en présence d'une situation angossante, ou vive au ralenti avec des services étriqués, ou poursuivire ce qui existe en le perfectionnant. La vie de nos syndicats est basée entièrement sur le dévouement des membres de nos conseils qui sacrifient leur temps et souvent leur argent. Là n'est pas la solution si une organisation veut vivre, il faut lui en donner les moyens.

Nous sommes prêts de quatre fois le nombre que nous étions l'an dernier, mais les frais ont multiplié par cinq... alors...
Alors à ce moment là un syndicat qui propose l'augmentation de la cotisation, à 10 fr. par trimestre, abonne au journal compris, et à l'unicité, ce chiffre est voté. Voilà vraiment l'esprit syndical...
Il est ensuite procédé à l'élection des membres aux conseils syndicaux et réélu :

Syndicat masculin : Tholange, Peit, Jorand, Bastière.
Syndicat féminin : Mme Levron, Milles Beaudouin, Courtieu, R. Chevray, Aude, Coudret, Meingault, Coudreau.

Syndicat ménager de Poitiers et environs

Nos camarades sont informés que la permanence syndicale sera ouverte tous les samedis de 16 h. à 18 h., 5 rue de Penthievre.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos camarades, que par ailleurs le conseil syndical a décidé de compléter en cas de maladie les versement des Assurances Sociales, lorsque l'interruption du travail permet à l'assuré d'obtenir des prestations en argent.

Les 5 premiers jours de maladie n'étant pas payés, la caisse syndicale remboursera ces 5 premiers jours aux syndiqués ayant 6 mois de cotisations à jour, à raison de 6 fr. par jour.

Pour obtenir ce remboursement la syndiquée devra présenter sa carte syndicale, et le décompte des Assurances Sociales mentionnant plus de 5 jours de maladie.

Oh passer vos VACANCES ? A la Mi-Cotière à OUDON (Loire-Inférieure)

Escompte chez les commerçants

Nous croyons utile de donner ci-dessous la liste des maisons de commerce qui nous accordent l'escompte :

- Mercerie, bonneterie, Lingerie, Blanc, Confection :**
Réau, rue Gambetta 10 %
Mercier, rue du Marché, 10 %
Guimbaud et Texier, Place du Marché 10 %
Degenne « Maison Bleue », Place du Marché 10 %
Grimaud-Breuil, rue Carnot, 54, 5 %
Pouchard « Au Myosotis », 202, Grand'Rue, 5 %
Beneteau, rue de la Regratterie, 5 %
Ledoux-Pautrot, rue de la Regratterie, 5 à 10 %
Mathias, rue Gambetta, 10 %
Dony, rue Gambetta, 10 %
Crespin, rue des Cordeliers, 5 %
Au Grand Colbert, rue du Marché, 5 à 10 %
Guyot, rue des Cordeliers, 5 %
Derray, rue Carnot, 5 %
Puisais 193, Grand'Rue, 10 %
A la Paquerette, rue de la Cathédrale, 10 %

Papeterie, Librairie
Maingault, rue Gambetta, 5 %
Pineau Raphaël, rue de la Cathédrale, 5 %

Bijouterie, Horlogerie
Dejoie, rue des Cordeliers 5 %
Delpy, rue Gambetta, 5 %

Chaussures
Dressoir, rue Gambetta, 5 %
Faure-Gaudriault, Place du Marché 5 %

Vaisselle
Marque, rue du Marché, 5 %

Droguerie
Pourteau, rue des Grandes Ecoles, 5 %
Garotin-Briet, Place du Palais, 5 %
Mazereau, rue Carnot, 10 %

Quincaille
Masteau frères, rue du Marché, 5 %
Maurin, rue de la Regratterie, 10 %
Guézin, 11, Faubourg du Pont Neuf 5 %

Cycles et Motos
Baron, 12, Avenue de Paris, 5 %

Chatellerauld

Que vous dire, mes chers camarades, de cette fête du Cinqcentenaire à laquelle quatre délégués de Chatellerauld ont pu assister ?
Notre fête du 6 mai a été bien belle, certes, et nous nous en sommes réjouis pour notre Union Locale. Mais combien plus belle, combien plus grandiose fut celle qui, à Paris, les 26-27 juin a réuni autour de son Chef plus de 30.000 syndiqués, venus affirmer leur foi et leur espérance dans le syndicalisme chrétien.

Comme nous avons regretté, plus d'une fois, que notre Union Locale tout entière ne fut là, elle aussi, pour jour de cette inoubliable réunion, vivre de l'esprit syndical chrétien qui fait notre force, et puiser dans les enseignements donnés par notre Président et par Mgr Gerlier, l'ami du Syndicalisme Chrétien, une force nouvelle pour suivre notre chemin.

« Le Cinqcentenaire que vous fêtez aujourd'hui n'est qu'une étape, nous disait Mgr Gerlier. Vous commencez une vie nouvelle. Votre action doit continuer celle de vos frères ».

Il faut donc, mes chers camarades, suivre les conseils donnés. Une vie nouvelle commence, après une étape de cinquante années d'efforts, de peines, de courage, de ténacité, de succès.

Montrons à nos devanciers que nous sommes dignes d'eux, que nous voulons, nous aussi, à leur exemple, travailler au triomphe du syndicalisme chrétien, que nous voulons le faire connaître à tous, à ceux surtout qui le méconnaissent, que notre Charité n'aura pas de borne et que nous ouvrons les bras à tous ceux qui voudront venir à nous.

Du courage, mes chers camarades. Tous à l'ouvrage. Faisons de notre Union Locale Chatellerauldaise une Union forte, une Union disciplinée, une Union qui nous assurera un lendemain triomphal.

UN DELEGUÉ.

N. B. — Le Président prévient les membres des différents Syndicats qu'il demeure désormais 3, rue Saint-André.

Montmorillon Union Locale

A l'Hôpital, malgré une belle lettre de M. le Maire-Président, nous ne voyons guère ce que fait la Commission administrative au sujet du statut du personnel ! Quand donc ces Messieurs vont-ils agir ? Attendent-ils que nous « passions aux actes » ?

Pour le reste des professions où nous avons des syndiqués dans les magasins signataires de conventions, tout va à peu près. Il n'en est pas de même dans certains magasins où le personnel est inorganisé. Et dans la couture où on fait toujours de 9 à 10 heures par jour. L'Inspecteur du Travail aurait là un beau champ d'action.

Notre secrétaire Thévenet ayant assisté au Congrès de Paris, une réunion aura lieu très prochainement, pour diverses questions à régler et grâce à l'amabilité de la secrétaire des Dames Employées de Châtellerauld, qui a sténographié le compte rendu du Congrès, nous pourrions rendre compte de ce que furent ces deux journées mémorables. Nous remercions nos amis Châtellerauldais !

N. B. — Au sujet des conventions en discussion, lire la rubrique de Poitiers.

Thouars

Sortant d'une certaine léthargie, où l'avait plongé depuis quelques mois le départ de plusieurs bons militants, le Syndicat des Cheminots de Thouars a tenu le 12 juin sa réunion générale. Présidée par les camarades Pillot et Renaud, dont on connaît l'inlassable dévouement, elle comportait un ordre du jour relativement chargé.

Notre ancien secrétaire ouvre la séance et procède sur la demande de quelques syndiqués à d'intéressantes mises au point au sujet des applications des 40 heures et des 21 jours de congé ; puis il aborde le compte rendu du XVIII^e Congrès annuel de Rouen en précisant différentes questions et les résolutions.

Puis après avoir expliqué le fonctionnement de la Commission technique à laquelle il appartient (Section Voie), il juge simplement mais d'une façon très nette les difficultés de la situation locale et tire les conclusions qui s'imposent tant pour l'organisation que pour la conquête syndicale.

Jean Lucas prend ensuite la parole. Après quelques mots sur la liberté syndicale qui nous tient tant à cœur et qu'il faut défendre à tout prix et de toutes nos forces, il annonce, à la joie des vieux militants, la « Relève » par tous les jeunes qui viennent, pleins de confiance et d'enthousiasme, grossir les rangs des Cheminots de France. Il souligne le courage qu'il leur a fallu pour prendre aussi nettement position dans les circonstances actuelles et termine en affirmant que, guidés par les sages conseils et l'expérience de leurs aînés, ils sont prêts à tous les efforts en vue d'une organisation toujours plus puissante.

Le Secrétaire.

P. S. — La prochaine réunion aura lieu courant juillet pour le renouvellement du bureau.

Listes électorales au Conseil des Prud'hommes

Les listes des électeurs Prud'hommes, pour 1937, sont déposées à la Mairie (bureau des élections) et au Secrétariat du Conseil des Prud'hommes. Elles resteraient tenues à la disposition des intéressés pendant quinze jours, du mercredi 30 juin au mercredi 14 juillet.

Pendant ce délai, les électeurs peuvent réclamer contre la confection des listes.

Toute réclamation devra être portée devant le juge de paix du domicile de l'électeur dont la qualité est mise en question, par une simple déclaration au greffe de ladite Justice de Paix. Cette déclaration est faite sans frais et il en est donné récépissé.

Le bureau des élections et le Secrétariat du Conseil des Prud'hommes seront ouverts tous les jours de la semaine, de 9 heures à 11 heures et de 13 h. 30 à 17 heures (sauf le samedi après-midi).

Passé le mercredi 14 juillet, aucune réclamation ne pourra être admise, les listes seront définitivement closes et il n'y aura plus à faire d'autres modifications que celles résultant de décisions judiciaires.

COURS PIGIER

6, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14


COURS PRATIQUES DE COMMERCE
Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel
Détail et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)

Inscriptions à toutes époques de l'année
Cours le jour, le soir et par correspondance

PLACEMENT gratuit des ELEVES
400 emplois environ ont été offerts aux élèves en cinquante dernières années

TRAVAUX DE COMPTABILITE

COMPTABILITE
STENO-DACTYLO
COMMERCIAL - LANGUES
CORRESPONDANCE COMMERCIALE
SECRETARIAT
COUPE - COUTURE
MODE, COIFFURE, etc...



Un savon complet !

Composé de savon parfait et d'oxygène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant. Essayez-le !

SAVON POUDERE CROIX D'OR
à L'OXYGENE

LA MAISON ROCHET
ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement
du 38 de la RUE DE VERDUN
au 32 DE LA MEME RUE

LOCATION DE LITS MECANIQUES, GOUTTIERES, BEQUILLES, etc...

AU PALAIS DE LA MUTUALITE

XVIII^e Congrès

(SUITE DE LA 1^{re} PAGE)

Mais il est entendu que la partie centrale de cette seconde séance est le rapport que doit fournir Gaston Tessier, secrétaire général, sur l'activité extérieure de la C.F.T.C.

Son éloquence brève et sans passion, sa voix calme qui témoigne, parce qu'il faut que soient dits certains faits, la sobriété même qu'il apporte à l'énoncé d'une documentation précise et de références indiscutables, font du rapport qu'il présente un élément étrangement solide et que nulle objection ou nul démenti ne sauraient ébranler.

Il dit les brimades, les injustices dont ont eu à souffrir, et dont souffrent encore, de nombreux syndicats chrétiens. Il retrace à grands traits l'action du syndicat chrétien pour la défense de la liberté syndicale si étonnamment méconnue de ceux qui sont les premiers à s'en réclamer. Ce ne sont point des adversaires qu'il cloue au pilori en dénigrant certaines méthodes. Simplement en rappelant des faits aussi regrettables il entend tirer des leçons pour l'avenir et affirmer encore que la C.F.T.C. veut vivre et vivra, contre toutes les injustices et toutes les brimades. Elle aussi est une force, une force faite d'une association puissante de courages unis et de bonnes volontés multipliées.

Les applaudissements qui saluent le rapport de Gaston Tessier disent éloquemment que son auditoire a compris le sens tout entier de son intervention.

Il faut signaler encore, au cours de cet après-midi, la déclaration de M. Kourakine, représentant les travailleurs russes exilés qui apporte le salut des travailleurs russes émigrés comme lui et associe sa fédération à l'hommage rendu au syndicalisme chrétien.

Et puis la question d'augmentation des cotisations revient à l'ordre du jour, avec Charlemagne Broutin qui met aux voix et fait adopter à l'unanimité l'augmentation prévue pour 1928.

Il donnera également lecture de deux télégrammes de sympathies. Le premier émane de Québec et associe les travailleurs catholiques du Canada aux fêtes du cinquantenaire.

La seconde est de M. Butler, directeur du Bureau International du Travail à Genève, qui félicite en ces termes la C.F.T.C.

« Genève, 26 juin 1937 »

« Tiens à vous exprimer cordiales félicitations pour cinquantenaire chrétiens de France et meilleurs vœux pour l'avenir votre Confédération. »

« Butler. »
« Quand j'aurai dit que Mlle Berdin présidente de la Confédération féminine présente à son tour, à la tribune de la Mutualité un aperçu éloquent du Mouvement Syndical chrétien quand j'aurai rappelé que la veille, des délégations du Bureau Confédéral, des unions régionales et départementales, des fédérations de métiers, avaient été officiellement reçues à l'Hôtel de Ville par M. Raymond Laurent, président du Conseil municipal, j'en aurai fini avec cette journée pleine d'enseignements multiples, et de réciproque confiance. »

L'ORDRE DU JOUR

Le 18^e Congrès de la C.F.T.C., réuni à Paris, les 26 et 27 juin 1937 pour célébrer le cinquantenaire anniversaire de la fondation du Syndicalisme chrétien en France ; Affirme son attachement à la doctrine qui a, depuis un demi-siècle animé et soutenu les efforts, les dévouements, les sacrifices d'innombrables militants, appliqués à une

COUPELLERIE

A. Butaud
13, Place Viarme - NANTES
GRAND CHOIX :
Couteaux de table - Ciseaux
Rasoirs - Tondeuses - Sécateurs
Cisailles, etc.
Remise de 10 % aux Syndiqués
REPASSAGE
ET TOUTES REPARATIONS

LES LOGIS FRATERNELS à HOUILLES

(13 minutes de Paris - Saint-Lazare)
PENSION POUR JEUNES GENS
EAU COURANTE - CONFORT (Près de la Gare)
Reçoit pendant l'Exposition les Syndiqués et leur famille
Prix très avantageux
S'adres. : 2, Rue Danton, Houilles (Seine) - Téléph. 59.

Boussay-sur-Sèvre

HOTEL DE LA GARE
M^{me} Martin, Prop^{re}
reçoit Villégiateurs, Familles

Cuisine soignée - Confort moderne
Pension complète depuis 20 francs
Prix spéciaux pour familles
Maison recommandée
LOURDES
Hôtel-Villa
Saint-Jean
Pont Vieux : 3, Rue du Paradis
EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE
CHAUFFAGE CENTRAL - ASCENSEUR
OUVERT TOUTE L'ANNEE
PENSION : 30, 35 et 40 FRANCS

AU PARC DES PRINCES

Les Fêtes du Cinquantenaire

(SUITE DE LA 1^{re} PAGE)

Citons encore le tour de chant de Mlle Germaine Cernay, de l'Opéra-Comique qui accomplit cet exploit de chanter à plus de cinquante mètres d'un orchestre, dont le chef lui tournait le dos.

J'ai cité tous ces artistes qui figurent à l'agrément de ce programme, car il est bien vrai, comme l'a dit Jules Zirnheld, qu'ils contribuèrent tous à faire plus magnifique et plus agréable cette journée du Cinquantenaire.

LES DISCOURS DE PAUWELS ET DE JULES ZIRNHELD

Au commencement de la seconde partie du programme, Gaston Tessier, secrétaire général de la C.F.T.C. donne la parole à M. H. Pauwels, vice-président de la Confédération Internationale des Syndicats chrétiens.

Celui-ci dit d'abord sa joie de saluer les syndicats chrétiens de France au nom de la Confédération Internationale et des Syndicats de Belgique qu'il représente.

Il constate que partout, en France comme en Belgique, comme en Allemagne et ailleurs la doctrine sociale de l'Eglise a d'abord été comprise par des humbles, et non des théoriciens. En France ce furent des employés, en Belgique des ouvriers du textile et, en Allemagne, des mineurs et des métallurgistes. Voilà ce qui fait la force du syndicalisme chrétien ; ce fut de naître et d'avoir grandi au contact parfois difficile des plus exigeantes réalités. De même que, le matin, Mgr Gerlier, Pauwels affirme avec autorité qu'il ne peut y avoir dans le monde ni concorde ni paix sans la justice et la charité. Il rappelle également la part prise par la C.F.T.C. aux travaux du Bureau International du Travail. Ce lui est une occasion de féliciter celui qui l'y représente avec tant de compétence et de dignité, il nomme Gaston Tessier.

« Vous avez, dit-il en terminant, durant ces derniers mois si troubles garanti votre avenir et assuré votre situation. Vous êtes dans la bonne voie, chers camarades de France, continuez et vous vaincrez, car rien n'arrête le vent qui souffle et la marée qui monte. »

« ...Nous ne voulons pas que le peuple soit tout, pas plus que qui que ce soit, qu'il remplace une tyrannie exercée par une servitude non moins exécutable. »

En terminant, le président confédéral déclare :
« Nous sommes fiers de notre œuvre, mais elle n'est pas terminée. Nous ne cesserons de réclamer pour le travailleur le respect de la dignité humaine et la juste compréhension de ses besoins... »

Et c'est au tour de Jules Zirnheld président de la C.F.T.C. Ses premières paroles seront des mots d'hommage et de reconnaissance. Il lit deux télégrammes qu'il propose d'adresser au Souverain Pontife et au T.C. Fr. Jumiè-Victor, supérieur général de l'Institut des Ecoles chrétiennes. Et puis Zirnheld évoque les pionniers disparus qu'il veut voir assister invisibles mais présents aujourd'hui à cette grandiose manifestation. A l'épiscopat français, à tout le clergé de France, comme à l'Action Catholique et à l'Action Populaire, comme aux défenseurs à la Chambre et au Sénat de l'idée syndicaliste chrétienne, aux organisations de l'A.C.J.F., aux semaines sociales, aux secrétariats sociaux, à tous ceux, en un mot, qui ont compris le sens véritable du syndicalisme chrétien, ont aidé à sa naissance, à son développement, il apporte le reconnaissant hommage de la C.F.T.C.

« Mais, ajoute-t-il, le passé est une chose. Ce qui doit nous préoccuper comme un devoir, c'est la préparation de l'avenir. Nous l'avons faite hier au dix-huitième congrès de la C.F.T.C. Nous l'avons assurée autant que Dieu puisse le permettre. »
« Pourquoi craindre pour demain ? Cesserons-nous d'être ce que nous avons été ? Syndicats chrétiens, avant tout et par-dessus tout nous sommes à la fois et avec une même volonté, des chrétiens et des syndicalistes qui respectent l'enseignement de l'Eglise. Et si on nous reproche d'aller au Vatican chercher nos consignes morales, répondons que nous ne demandons jamais aux autres où ils vont, eux, chercher leurs consignes. »
« ...Nous ne voulons pas que le peuple soit tout, pas plus que qui que ce soit, qu'il remplace une tyrannie exercée par une servitude non moins exécutable. »
En terminant, le président confédéral déclare :
« Nous sommes fiers de notre œuvre, mais elle n'est pas terminée. Nous ne cesserons de réclamer pour le travailleur le respect de la dignité humaine et la juste compréhension de ses besoins... »

viend d'être abordée. Ce rapport, qui a été rédigé par Michel Floch, de Brest, met en relief les lacunes, combien nombreuses ! malgré des remaniements successifs qui existent encore dans les lois des Pensions. Divers vœux vont être émis tendant à améliorer les régimes de pensions actuels. (30-6-37).

« L'ordre nouveau préconisé par le cardinal-archevêque de Paris ne doit et ne peut pas se faire sans nous. Nous méritons la confiance qu'on nous accorde et travaillerons plus que jamais sous le regard de l'Eglise, à l'élévation de la classe ouvrière. »

De partout, les applaudissements éclatent enthousiasmés et vibrants, saluant ensemble et le programme d'avenir qu'a précisé Jules Zirnheld et toute la vitalité superbement affirmée au cours de ces journées, de la C.F.T.C.

Et puis, selon l'ordre établi, dont il convient de féliciter ici l'excellent rédacteur fut M. Lamonin, « ceffiste » ardent et scout, au surplus industrieux et actif, le programme achève de dérouler ses numéros divers.

« Maintenant, c'est fini, la foule se disperse vers Paris, se mêlant à d'autres foules venues d'ailleurs. Elle emporte dans ses poches le souvenir d'une belle, d'une très belle journée. »

Aujourd'hui, la halte est terminée. La C.F.T.C. s'est accordée un instant de répit. Elle a regardé derrière elle le chemin parcouru, dressé un bilan, fait la somme des succès et des succès et compté comme toute, que les succès l'emportaient sur les peines.

Alors, se retournant vers la route, aux horizons indéfinis qu'est son avenir, elle repart vers d'autres peines et d'autres victoires.

La C.F.T.C. a commencé sa marche vers son centenaire.

Congés payés dans le Bâtiment

Camarades du Bâtiment, pour bien vous expliquer la question des congés payés dans votre corporation, nous allons examiner les points suivants :

1. Que doit faire votre patron ?

Il est obligé de s'affilier à une Caisse de compensation de congés payés pour tout son personnel, sans exception, permanent ou temporaire. Quand vous le quittez, il doit vous remettre un certificat, en double exemplaire, indiquant votre salaire et le temps pendant lequel vous avez travaillé chez lui.

L'un des deux exemplaires doit être sous enveloppe affranchie ou sous forme de carte postale affranchie au nom de la Caisse de compensation.

2. Qu'est-ce que vous devez faire ?

En bien tout d'abord, vous devez, dès que vous quittez un patron, envoyer sans retard à la Caisse de compensation l'exemplaire affranchi dont nous venons de parler.

Ensuite, à l'époque de votre congé, vous adresserez à la Caisse de compensation tous les doubles des certificats que vous aurez reçus.

Enfin — et c'est le moins ennuyeux — vous irez toucher à la Caisse de compensation.

3. Quelle est la durée du congé ?

Deux jours si vous comptez 1.600 heures de travail.

Six jours, si vous comptez 800 heures de travail.

4. Quelle somme devez-vous toucher ?

Dans le premier cas, 12 indemnités journalières ; dans le deuxième cas, 6 indemnités journalières. Chaque indemnité journalière est égale au sixième du salaire hebdomadaire que vous touchez en dernier lieu : par exemple, si vous aviez 600 francs par semaine dans votre dernier emploi, l'indemnité journalière est égale à 600 francs divisés par 6, soit 100 francs. Si votre congé est de 12 jours, vous aurez 1.200 francs ; s'il est de 6 jours vous aurez 600 francs.

5. Comment utiliser votre congé ?

Vous devez vous reposer, vous amuser et faire comprendre à tous ceux qui vous entourent que la C. F. T. C. est la meilleure des organisations syndicales : rien que de chics types, et la preuve... c'est que vous en êtes.

N. B. — Nous sommes en mesure de donner à nos camarades du Bâtiment tous renseignements qu'ils pourraient désirer concernant les congés. Qu'ils n'hésitent pas à nous confier toutes les difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

Maison de repos de la Mi-Cotière par Oudon (L.-Inf.)

L'Union Nantaise des Syndicats Chrétiens (C. F. T. C.), avec l'encouragement de la Caisse Familiale des Assurances Sociales de la Loire-Inférieure, a ouvert, en 1930, dans l'un des plus beaux sites de la Vallée de la Loire, en face du célèbre château de Champcoceaux, sur le flanc de l'un des coteaux renommés de la commune d'Oudon, et dominant sa Tour historique, une maison de repos, qui est à la fois une maison de vacances et de convalescence.

La Mi-Cotière est confortablement aménagée :

Chambres à un ou plusieurs lits, salle de bain, chauffage central permettant de recevoir des pensionnaires même au cœur de l'hiver.

Une bibliothèque, la T. S. F., le téléphone, un salon avec piano, des jeux de toutes sortes ; des chaises longues et des hamacs, offrent la plus grande variété de distraction et de confort.

Ajoutée à tout cela, une cuisine de famille, abondante et soignée, dissimulée en quelques jours la fatigue de longs mois de labeur ou l'épuisement d'une pénible maladie, revivifie le sang et fait faire une nouvelle provision de forces et de santé pour les jours à venir.

La Mi-Cotière, maison de vacances et de repos, est ouverte en premier lieu aux femmes et aux jeunes filles travaillant au bureau ou à l'usine, et qui ont besoin de vacances au grand air de la campagne, ou à qui le médecin a ordonné un repos de prévention ou de convalescence, et tout d'abord aux adhérentes des Syndicats, de la Caisse Familiale et de la Caisse Chirurgicale Mutuelle Familiale.

Les malades n'y sont pas reçus ; la Direction se réserve le droit de demander un certificat médical.

Prix de la pension : dans une chambre à un lit, prix divers ; dans une chambre à plusieurs lits, 19 fr. par jour (dont 13 fr. peuvent être payés par les Assurances Sociales).

Ces prix comprennent la chambre et les trois repas.

Pour complément de renseignements, prière d'écire, avec timbre-réponse à Mme la Directrice de la Mi-Cotière, par Oudon (Loire-Inférieure), téléphone 14.

QU'AI-JE FAIT
JUSQU'A CE JOUR
POUR MON
JOURNAL SYNDICAL ?

Charbon !
Charbon !
Charbon !

GRAVURE sur Métaux et sur Bijoux
Maison fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Caucalt - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc... - Plaques en émail pour tous usages - Plaques fondées pour tombeaux.
Remise 5 % aux Syndiqués

FABRIQUE DE PARPAINGS de toutes épaisseurs et creux
Ciment et Chaux
JULES TINGUY
à Bel-Air, Route de Paris DOULON-NANTES
FOURRURES IDEALES 30% MOINS CHER parce que frais généraux nuls
QUALITE SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même
Bretagne : Jean GEORGES
57, rue Ville-Pépinière
SAINT-SERVAN (L.-et-V.)
Ouest : Pierre FERROCHAUD
Ste-PAZANNE (L.-I.)

CRÉDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social :
NANTES, 4, rue Voltaire
Tél. 139.65 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
succursales : Brest, Châteaubriant
Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4 NANTES
Téléphone : 129-55

Assurances sur la Vie Rentes Viagères
H. Devorsine - L. Feildel
1, rue Affre - NANTES
MACHINES à COUDRE
75 ans dans une même fabrication sans égale
C'est un choix de meilleures machines
C'est ce que l'on appelle
STELLA
LES MEILLEURES et surtout LES MOINS CHERES
Catalogues et renseignements gratuits sur demande
21, Chaussée de la Madeleine NANTES
Vob nos CYCLES STELLA 60 modèles
VANDRENS 4 modèles

TIMBRES NANTAIS
Ils vous donnent la faculté de choisir une très belle prime, soit à leurs magasins :
4, Place du Change - NANTES
soit chez les commerçants distribuants les « TIMBRES NANTAIS ».

REAU
UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE
BONNETERIE
CHEMISERIE
MERCERIE
SOIERIE
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTÉS
Ed. Guimbaud et Ch. Texier
7, Place du Marché, POITIERS
Spécialités de LAINAGES et SOIERIES
TOILES - BLANC - CONFECTIONS
Du Choix De la Qualité Des Prix avantageux
MAISON DE CONFIANCE - ENTREE LIBRE
POUR TOUS VOS IMPRIMÉS
Consultez
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, A SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

C^o d'Assurances Générales
Incendie, Accidents, Vol
H. Devorsine
1, rue Affre - NANTES
ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES
Boulevard Lelasseur,
Chantier : Rue de la Gourmette

LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien Spécialiste
8, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville) NANTES
Exécution des Ordonnances : de MM. les Oculistes :
10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens
RIPOCHE & C^o
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone : 113-33
Transport Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

N'ACHETEZ PAS EN AVEUGLE
VOUS NE TROUVEREZ PAS MIEUX QUE CETTE CHAMBRE.
1595 les 10 pièces
ROBERT
7 et 14, RUE COPERNIC
LIVRAISONS FRANCO
LES PLUS LARGES FACILITES DE PaiEMENT

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES
L. CHATELIER Père et Fils
L. CHATELIER, Fils
SUCCESSION
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125-13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

Assurés sociaux Syndiqués chrétiens
Votre DEVOIR et votre INTERET c'est d'être affiliés à la
Caisse Familiale de la Loire-Inférieure
BIJOUTERIE
M. LAROUSSE
17, rue Villé-Martin, St-NAZAIRE
Du Choix - Des Prix
Remise 5 % à tous Syndiqués
LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE - MAROQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

Plâtrerie-Décoration
Staff - Fumisterie
ANCELIN
ENTREPRENEUR
49, rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117-49
HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, St-NAZAIRE

A NANTES
La Grande Spécialité de BONNETERIE
chez FRED
4, Rue du Calvaire
ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125-90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUMIERES

SYNDICALISTES L.
Pour vos Travaux photographiques votre intérêt est de vous adresser à des artisans et lorsqu'ils sont diplômés, c'est une garantie de plus pour vous. A ce sujet,
Paul TROSLEY
vous donnera toute satisfaction pour vos Travaux d'Amateurs, comme pour les Portraits, Groupes, ainsi que tous travaux industriels d'art.
Sur présentation de votre carte, il vous sera gracieusement fait une RESTOURNE DE 10 % sur travaux faits à l'atelier.
STUDIO St-DONATIE
6, rue Evéque Houlles

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, St-NAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués
Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »
Le Gérant : Charles NASSIERS